

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

*L'an deux mille vingt-six, le premier juin à 18h00
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire à Montfaucon (salle du Conseil)
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.
(secrétaire de séance : Gilles CIBERT)*

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, SABY François-Régis,
SOUVIGNET Bernard et Mme SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absent : Néant.

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 8

Ayant pris part au vote
(vote public) : 8

○ Pour : 8

○ Contre : 0

○ Abstention : 0

○ Blanc : 0

○ Nul : 0

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2026-05-18/12 du 18 mai 2026 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la signature des contrats de location (bail précaire, crédit-bail, location-vente, bail commercial, bail emphytéotique...) et leurs avenants (modification ou résiliation).

Il présente alors au Bureau la demande de location de l'atelier n° 2 de la pépinière d'entreprises à Montregard, de l'entreprise L'OUVERTURE DES CEVENNES (siège social : Le Cantonnier – 43290 Montregard) souhaitant disposer temporairement de locaux industriels dans l'attente de disposer d'un bâtiment industriel plus adapté à ces activités.

Il présente alors le projet de convention d'occupation précaire dudit atelier (300 m²) fixant un montant mensuel de loyer à 710 € HT par mois et pour une durée de six mois à compter du 1^{er} juillet 2026.

Date de convocation :

Le 26 mai 2026

Date d'affichage :

Le 26 mai 2026

DECISION N° :

DB/2026-06-01/14

OBJET DE LA SEANCE :

Pépinière d'entreprises
ZA du Cantonnier
(Montregard)

Location - L'OUVERTURE
DES CEVENNES

AR Prefecture

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve de signer une convention d'occupation précaire pour l'atelier n° 2 de la pépinière d'entreprises sise sur la zone d'activités du Cantonnier à Montregard avec l'entreprise L'OUVERTURE DES CEVENNES (43290 Montregard) pour une durée de six mois avec effet au 1^{er} juillet 2026, et pour un montant mensuel de loyer de 710 € HT,
- charge le Président de la Communauté de Communes de signer la convention correspondante,

043-244300307-20260601-DB2026060114-AU
Reçu le 16/06/2026

- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,
Président,

Gilles CIBERT,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20260601-DB2026060114-AU
Reçu le 16/06/2026

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le